



RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Février 2019

HISTORIQUE

Le **chapitre 1** présente le contexte historique du processus d'intégration africaine et les progrès accomplis par les dirigeants africains pour parvenir à un continent uni, intégré et prospère, comme consacré, entre autres, dans le Traité d'Abuja et dans le programme 2063 de l'UA. Plus précisément, le Traité d'Abuja jette les bases de la création de la Communauté économique africaine (CEA), qui permettra d'intégrer pleinement les économies des États membres de l'UA en vue de la création d'une Communauté économique africaine. L'objectif de la CEA est de transformer les cinquante-trois économies africaines en une union économique et monétaire unique, avec une monnaie commune, la libre circulation des capitaux et des travailleurs. Il est constaté que la Déclaration de Syrte signée en 1999 et, en effet, l'Acte constitutif de l'Union africaine visent à accélérer le processus d'intégration de l'Afrique, grâce à la création d'institutions clés comme la Banque centrale africaine, un Fonds monétaire africain et une Banque africaine d'investissement, une Cour africaine de justice et un Parlement panafricain. Il suffit de dire que le processus de création des trois institutions financières continentales mentionnées ci-avant a été lent, en raison de la lenteur avec laquelle les États membres ont ratifié les instruments pertinents. Les autres institutions mentionnées, à savoir la Cour africaine de justice et le Parlement panafricain, bien qu'elles soient en place, ont des pouvoirs limités pour s'acquitter efficacement de leurs mandats, conformément au Traité d'Abuja.

Selon les objectifs du Traité d'Abuja, le processus d'intégration de l'Afrique devrait être achevé par la création de la Communauté économique africaine (CEA), selon une approche séquentielle en six étapes de 34 ans. La réalisation de la CEA repose sur les progrès réalisés par les CER, qui sont considérées comme les principaux piliers du processus d'intégration de l'Afrique, la Commission de l'UA jouant un rôle de coordination

Bien qu'un certain nombre de CER aient fait des progrès significatifs, le présent rapport indique que d'autres sont loin d'atteindre leurs visions et leurs objectifs, tels qu'ils sont consacrés dans leurs traités fondateurs. Entre autres, la question de chevauchement des appartenances des États membres dans de nombreuses CER continue de poser un défi de démarrage important et demeure un obstacle insoluble à une intégration régionale et continentale plus poussée. Le chevauchement des adhésions des États membres à de nombreuses CER aggrave non seulement les problèmes persistants de financement et de capacités humaines à l'appui des programmes régionaux, mais pose également des problèmes de coordination efficace des politiques et des programmes pour favoriser une intégration régionale et continentale plus étroite et plus profonde. Bien que certains progrès aient été réalisés, le rapport constate que d'importants goulets d'étranglement entravent une intégration plus poussée, notamment la faiblesse des réseaux d'infrastructures, la lourdeur des procédures administratives qui freinent l'intégration commerciale, l'étroitesse des marchés, la faible diversification de la production et les liens en amont et en aval entre l'agriculture et l'industrie ainsi que les mécanismes institutionnels et juridiques peu efficaces pour exécuter des programmes et projets régionaux et continentaux. En outre, la réticence des États membres à céder leur souveraineté à des organes clés de l'Union africaine est l'un des obstacles qui entravent l'accélération du processus d'intégration africaine. De même, les conflits persistants dans la Corne de l'Afrique,

dans certaines parties de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord posent d'énormes difficultés pour maintenir le processus d'intégration de l'Afrique dans les conditions appropriées.

Toutefois, en dépit de ces difficultés apparemment initiales, le rapport constate que certains objectifs importants ont été atteints. En particulier, la signature de la Zone de Libre Échange (ZLE) tripartite COMESA-EAC-SADC le 22 octobre 2008, à Kampala, en Ouganda, a été un grand pas dans la bonne direction. De manière plus importante, la ZLE tripartite englobe 26 pays des trois CER avec une population combinée de 527 millions d'habitants, un produit intérieur brut (PIB) total de 624 milliards de dollars américains et un PIB par habitant de \$EU1 184. Les trois CER représentent près de la moitié des 55 pays membres de l'Union africaine (UA), contribuent à plus de 58 % du PIB du continent et représentent 57 % de la population totale de l'Union africaine.

La ZLE unique est établi en franchise de droits et de contingent et avec exemption et adopte le principe de la géométrie variable en combinant simplement les ZLE existants des trois COMESA, EAC et SADC en un seul ZLE. En outre, cet accord de libre-échange inter-CER devrait amortir et atténuer les chocs commerciaux internes et externes persistants; élargir les marchés des biens et services pour les États membres concernés; accroître la masse critique des instruments commerciaux; éliminer le problème des adhésions multiples; promouvoir le commerce inter-CER et intra-africain; et améliorer le bien-être économique et social des populations dans la région. La ZLE tripartite devrait stimuler la formation d'autres ZLE dans d'autres régions d'Afrique.

OBJECTIFS

L'objectif principal du présent rapport est de présenter une évaluation du processus d'intégration africaine en mettant l'accent sur les principales réalisations, les défis et les recommandations concernant les différentes dimensions de l'indice de l'intégration régionale et du Traité d'Abuja, ainsi que sur les enseignements tirés des groupements économiques régionaux tels que l'Union européenne.

Les objectifs spécifiques du rapport sont les suivants :

- ❖ présenter les réalisations des Etats membres, des CER et de la Commission de l'UA. Conformément à leurs mandats respectifs, le rapport identifie l'état des outils et éléments qui ont été mis en place pour la mise en œuvre du programme d'intégration et en fait rapport ;
- ❖ examiner les défis qui entravent le processus d'intégration africaine. L'originalité ici est de considérer ces défis comme des opportunités que les pays africains et les institutions en charge de l'intégration peuvent exploiter pour accélérer le processus de création de la CEA et favoriser la transformation structurelle nécessaire pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et la marginalisation de l'Afrique à l'échelle internationale ;
- ❖ Analyser les perspectives en termes d'intégration pour les Etats membres, les CER et la Commission de l'UA. De nouvelles visions de l'intégration sont abordées avec

des solutions innovantes qui servent de recommandations pour stimuler une nouvelle dynamique dans le processus d'intégration.

MÉTHODOLOGIE

En ce qui concerne la méthodologie et les données, le rapport souligne qu'avant la collecte des données, le nouvel indice multidimensionnel de l'intégration africaine a été élaboré et adopté en 2018 par les experts des CER, des banques centrales et des instituts nationaux de statistique (INS). L'objectif de l'élaboration de cet indice est de servir d'outil de suivi et d'évaluation des résultats de l'intégration régionale obtenus par chaque CER. Cet indice a servi de base à la conception d'un questionnaire structuré qui ont été utilisés pour saisir les réalisations des CER lors des exercices de collecte de données. Le questionnaire se composait de huit dimensions qui comportaient chacune une série de questions. Les huit dimensions sont: (i) intégration commerciale; (ii) libre circulation des personnes; (iii) intégration des infrastructures; (iv) intégration politique et institutionnelle; (v) intégration monétaire; (vi) intégration financière; (vii) intégration sociale; et (viii) gestion environnementale. Le questionnaire a donné l'occasion aux CER de rendre compte de leurs réalisations et de leurs défis en utilisant les indicateurs développés par le nouvel indice multidimensionnel d'intégration mentionné ci-avant.

Les visites effectives effectuées par des représentants de la Commission de l'UA (y compris les discussions tenues avec divers secrétaires généraux des CER et leurs experts), visaient à recueillir des données fiables, qui ont donc contribué à l'élaboration du rapport.

CONCLUSIONS CLÉS : RÉALISATIONS, DÉFIS, PERSPECTIVES, ANALYSES COMPARATIVES ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

RÉALISATIONS, DÉFIS ET PERSPECTIVES À L'ÉCHELLE DU CONTINENT

Le **chapitre 2** du Rapport dresse un bilan détaillé des principales initiatives d'intégration économique et politique de l'Afrique, en vue de souligner ce qui a déjà été accompli et de donner l'impulsion nécessaire pour accélérer davantage le rythme et améliorer les résultats, dans une perspective d'avancement. Le présent chapitre souligne également d'autres étapes clés franchies, notamment la signature du Plan d'action de Lagos, ainsi que d'autres initiatives telles que le Traité d'Abuja, la Déclaration de Syrte et l'Acte constitutif de l'Union africaine et l'Agenda 2063 de l'UA. Le rapport fait le point sur l'état d'avancement de la mise en place des institutions financières panafricaines proposées, dont les processus de ratification. Enfin, ce chapitre fournit des détails sur les principales initiatives prises par la Conférence de l'UA, dans le cadre du Traité d'Abuja. Plus précisément, l'accent est mis sur les institutions panafricaines qui ont été proposées dans le Traité d'Abuja, à savoir : la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain. Il convient de noter que, bien que ces institutions soient censées jouer un rôle important dans la promotion du programme d'intégration de l'Afrique, à ce jour, aucune d'entre elles n'est opérationnelle, en raison de la lenteur de la ratification des instruments pertinents.

RÉALISATIONS RÉGIONALES, DÉFIS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Le **chapitre 3** du rapport donne un aperçu de l'état de l'intégration en Afrique, sur la base des performances de chaque CER. Ce chapitre identifie également les principaux défis à relever et formule des recommandations spécifiques pour aller de l'avant. Le message clé qui ressort de cette section du Rapport est que, si les réalisations des CER sont louables, les succès enregistrés restent mitigés. Dans l'ensemble, les huit CER reconnues par l'UA sont invariablement confrontées à des difficultés initiales de financement et de capacités humaines, au chevauchement des adhésions, à la faiblesse de l'appareil de mise en œuvre des principaux programmes et projets d'intégration régionale et à l'absence d'orientation et d'alignement des institutions. La persistance des conflits et de l'insécurité et des goulots d'étranglement au niveau des infrastructures demeurent des obstacles omniprésents à une intégration plus poussée. Pour avancer, l'on ne saurait trop insister, entre autres, sur la nécessité de concevoir des mécanismes de financement novateurs. Le rapport fournit un résumé des réalisations, des défis et des recommandations pour chaque CER. Il est important de noter que les points présentés pour chaque CER ne sont pas assez détaillés et une longue liste est présentée dans le rapport complet.

UMA : L'UMA (Union du Maghreb arabe) a réalisé des progrès louables au regard des objectifs de son Traité. La région de l'UMA est confrontée à des défis d'instabilité politique, d'insécurité, de coopération limitée entre les Etats membres et de liens infrastructurels insuffisants. Pendant de nombreuses années, le fait que l'UMA avait une coopération limitée avec la Commission de l'UA a constitué un autre défi majeur. En guise de recommandation, les Etats membres de l'UMA doivent mettre en place des stratégies pour relever ces défis, notamment en collaborant étroitement avec d'autres CER pour tirer les leçons de leur expérience, comme la méthode d'autofinancement de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest).

CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens) : En termes de réalisations, depuis sa création, la CEN-SAD a mené des travaux en vue d'améliorer le climat de paix et de sécurité entre ses Etats membres. Elle dispose d'une Charte pour la paix et la stabilité, d'un Protocole sur le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits et d'une Convention de coopération en matière de sécurité. De plus, en raison des menaces environnementales qui pèsent sur les pays de la CEN-SAD, les autorités se concentrent également sur la protection et la gestion de l'environnement. Plus spécifiquement, l'Initiative de la Grande Muraille Verte, approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO et de l'UA, pour promouvoir la lutte contre la désertification et le développement socio-économique des zones vulnérables concernées, est une réalisation majeure.

S'agissant des défis, la CEN-SAD ne dispose pas des fonds nécessaires pour financer ses ambitieux programmes et projets d'intégration régionale. Sa forte dépendance à l'égard des donateurs pour financer des projets clés demeure très imprévisible et perturbatrice. Les défis sécuritaires actuels en Libye et les incidents terroristes de Boko Haram et de l'ISIS (État islamique en Iraq et en Syrie) posent de sérieux défis à l'approfondissement de l'intégration dans la région de la CEN-SAD. En termes de

recommandations clés, il est urgent de redéfinir les priorités quinquennales ou décennales de la CEN-SAD en fonction de sa vision et de la nouvelle dynamique de la région et de concevoir des moyens de résoudre les problèmes de sécurité prolongés.

COMESA (Marché commun d'Afrique orientale et australe) : En termes de *réalisations majeures*, conformément à sa vision d'une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive sur le plan international et économiquement prospère, le COMESA a développé plusieurs initiatives couvrant les domaines suivants : - libéralisation des échanges : création d'une zone de libre-échange par l'élimination des obstacles non tarifaires (ONT), notamment la suppression des restrictions de change, la suppression des taxes sur les devises étrangères, la suppression des quotas d'importation et d'exportation ainsi que des barrages routiers, la simplification des formalités douanières, l'allongement des heures de travail aux frontières. . Plus précisément, pour renforcer l'intégration commerciale, le COMESA a conçu et mis en œuvre divers programmes et instruments d'intégration commerciale liés à la zone de libre-échange, à l'union douanière, à la facilitation du commerce et à la facilitation du transit, notamment la gestion coordonnée des frontières grâce à des postes frontières uniques ; la résolution des obstacles non tarifaires au commerce ; le libre-échange numérique ; les instruments douaniers efficaces tels que SYDONIA (Système douanier automatisé) ; la simplification des documents douaniers. Le COMESA a également adopté un tarif extérieur commun (TEC) comme moyen d'approfondir l'intégration commerciale.

En ce qui concerne les *principaux défis*, si les progrès réalisés par le COMESA sont louables, il reste de nombreux défis à relever. Parmi ces défis, on peut citer, entre autres, la forte dépendance vis-à-vis des donateurs à l'égard du financement des principaux programmes d'intégration régionale, la médiocrité des réseaux d'infrastructures, la vulnérabilité macroéconomique persistante, la coordination limitée des politiques et les contraintes en matière de capacités humaines.

En termes de *recommandations*, en ce qui concerne les contraintes financières, il est recommandé que le COMESA emprunte une feuille de route à la CEDEAO pour développer des sources de financement durables. Etant donné que le COMESA est un énorme marché, il est également recommandé que les Etats membres se concentrent sur l'amélioration des chaînes de valeur et investissent également dans les industries qui peuvent améliorer de manière significative la transformation et les processus à valeur ajoutée.

EAC (Communauté d'Afrique de l'Est) : En termes de *réalisations clés*, l'EAC reste actuellement la CER la plus avancée en termes de niveau d'intégration, avec la réalisation d'un marché commun, dont l'objectif est de réaliser une union monétaire et, à terme, une confédération politique.

Depuis 2005, Les États membres de l'EAC ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre de l'union douanière, ce qui a entraîné une augmentation sensible des investissements et des réductions commerciales et tarifaires. Plusieurs résultats louables ont été obtenus dans le domaine du développement des infrastructures, en particulier en ce qui concerne les routes régionales, les lignes ferroviaires, le transport

aérien et le transport maritime. En ce qui concerne les principaux défis, malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets et programmes de l'EAC, un certain nombre de défis subsistent. Par exemple, l'union douanière et le marché commun ne sont pas encore pleinement opérationnels. Malgré les progrès réalisés par les États membres, l'EAC, comme les autres CER, est confrontée à d'importants défis liés à l'autofinancement de ses propres programmes et aux capacités humaines. En outre, elle n'a pas encore pleinement mis en œuvre à la fois l'union douanière et le marché commun. Pour aller de l'avant, il est recommandé que les États membres de l'EAC éliminent complètement les obstacles non tarifaires restants et mettent pleinement en œuvre le protocole du marché commun. Par ailleurs, l'EAC est confrontée à de sérieux défis dans la mise en œuvre des principaux programmes d'intégration régionale en raison des fonds limités et de la faiblesse de ses capacités humaines. Il est recommandé à la Communauté de s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience de la CEDEAO à cet égard.

CEEAC : En ce qui concerne les *principales réalisations*, la CEEAC a fait quelques progrès dans le domaine du renforcement de l'intégration régionale. Malgré le riche potentiel inexploité de ressources de la région CEEAC, le potentiel intra-CEEAC reste très faible. Une infrastructure médiocre, des procédures douanières et d'immigration restrictives, des conflits persistants, une mauvaise coordination des politiques ainsi que d'énormes contraintes financières et humaines sont quelques-uns des défis qui doivent être relevés. Il est recommandé que les États membres de la CEEAC s'inspirent des progrès réalisés par la CEDEAO dans la conception de mécanismes innovants d'autosuffisance, en termes de financement. Pour stimuler le commerce intra-CEEAC, on ne saurait trop insister sur l'importance de mettre en place les infrastructures régionales nécessaires, sous forme de routes, de voies ferrées, de télécommunications et d'oléoducs.

CEDEAO : Le Protocole sur la libre circulation des personnes est considéré comme l'une des *réalisations* importantes de la CEDEAO dont les programmes sont en cours d'exécution. La mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes, des biens et des services a entraîné un accroissement des échanges intra-régionaux entre les États membres. Afin d'accélérer la création de l'Union douanière, la CEDEAO a entamé en 2015 la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) et à partir de juin 2018, tous les États membres, à l'exception du Cabo Verde, appliquent le Tarif extérieur commun de la CEDEAO. Par ailleurs, en 2017, les États membres de la CEDEAO ont adopté un code des douanes commun pour renforcer cette architecture réglementaire de l'Union douanière et pour rationaliser les procédures douanières, ce qui devrait stimuler le commerce intra-CEDEAO. La CEDEAO a également mis en œuvre plusieurs projets d'infrastructure clés, notamment d'importantes routes régionales, des chemins de fer et des oléoducs.

Il convient également de féliciter la CEDEAO d'avoir lancé une initiative d'autofinancement pour soutenir les programmes d'intégration régionale, réduisant ainsi sa forte dépendance à l'égard des donateurs. Cependant, certains des défis auxquels la CEDEAO est confrontée comprennent : l'insécurité et les attaques terroristes ; l'harmonisation des politiques macroéconomiques ; la faiblesse des réseaux d'infrastructures ; le financement limité de l'intégration régionale ; et les contraintes en matière de capacités humaines. En tant que recommandation, il est

essentiel de mobiliser les fonds nécessaires pour relever ces défis. La résolution des problèmes de sécurité persistants causés par Boko Haram et ISIS nécessite une attention urgente.

IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement). Sur le plan des réalisations, l'IGAD a progressé dans la mise en place d'une architecture de paix et de sécurité efficace pour le règlement des conflits. En outre, des progrès louables ont été enregistrés dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire et même des infrastructures. Cependant, un certain nombre d'États membres de l'IGAD sont encore confrontés à des défis initiaux tels que la vulnérabilité aux conflits, les réfugiés et les personnes déplacées, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. L'aridité de la région de l'IGAD pose d'importants défis, notamment des conditions climatiques extrêmes qui continuent de nuire à l'agriculture et à la durabilité de la biodiversité, qui est essentielle pour assurer la vie humaine. Au titre des recommandations, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'élaborer des stratégies régionales pour surmonter les difficultés liées à la persistance des conflits et concevoir des interventions de gestion de l'environnement et d'atténuation du changement climatique.

SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) : La SADC a également enregistré des résultats louables en termes de promotion d'une intégration commerciale plus poussée, de développement des infrastructures et de programmes régionaux dans les secteurs agricole, environnemental et social. L'Organe chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité a fait un travail élogieux. Toutefois, la SADC est également confrontée à un grave problème de financement et l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de rendre pleinement opérationnel le Protocole de zone de libre-échange.

En tant que recommandation, les États membres doivent faire avancer le Protocole commercial de la SADC à un autre niveau. Le travail accompli dans le domaine de la surveillance macroéconomique est louable. En outre, des efforts doivent être déployés pour renforcer le principe de la libre circulation des personnes. La forte prévalence de la pandémie du VIH/sida demeure un défi majeur qui nécessite une intervention régionale.

ANALYSE COMPARATIVE

Le **chapitre 4** du rapport tente d'entreprendre une analyse comparative de la gouvernance de l'intégration en Afrique en tirant les leçons d'autres arrangements d'intégration régionale, tels que l'Union européenne. Le rapport y parvient en tenant compte de la mise en œuvre du Traité d'Abuja et des principaux instruments juridiques conclus, tels que la Déclaration de Syrte, l'Acte constitutif de l'Union africaine, ainsi que des réalisations et des défis des CER, qui sont les fondements du processus d'intégration de l'Afrique. Le rapport note qu'en dépit des nombreux traités, protocoles, proclamations et décisions qui ont été signés par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, les résultats positifs tangibles sur le terrain restent rares. En revanche, l'UE, que l'Union africaine n'a cessé d'essayer d'imiter, notamment en termes de structure institutionnelle et même de trajectoire d'intégration, compte de nombreuses réalisations depuis sa création en 1958. Le rapport conclut que la piètre performance

du processus d'intégration africaine pourrait s'expliquer par des goulots d'étranglement structurels, institutionnels, juridiques et d'application qui restent prolongés et ne sont pas suffisamment traités.

Une caractéristique importante du processus d'intégration de l'Afrique est que les décisions clés sont toujours prises par consensus, plutôt que par des impératifs juridiques contraignants, ce qui rend l'application problématique, et à la discrétion des États membres. Le rapport fait observer que cela explique pourquoi la plupart des protocoles, directives, règlements et décisions importants adoptés par la Conférence de l'Union africaine, ainsi que d'autres organes clés de l'Union, ne sont pas ratifiés, le sont lentement ou ne sont pas appliqués du tout. Dans le même ordre d'idées, si des institutions clés telles que la Commission de l'UA, la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et le Parlement panafricain ont été créées pour accélérer le processus d'intégration de l'Afrique, il est paradoxal qu'aucune n'ait été dotée de pouvoirs appropriés pour faire appliquer les décisions. Le rapport conclut que l'une des explications importantes de cette situation est que les pouvoirs de ces institutions restent très limités en raison de la réticence des États membres à céder leur souveraineté.

Le rapport met en lumière cinq enseignements majeurs tirés du processus d'intégration de l'UE, à savoir :

- (i) Premièrement, dans le cas de l'UE, les mécanismes de prise de décision et d'application ont été relégués aux institutions clés, ce qui est plus facile car les États membres sont unis pour coopérer dans un but commun et pour atteindre des objectifs spécifiques. Par exemple, le Conseil, la Cour de justice européenne (CJE), le Parlement européen et la Banque centrale européenne ont continué à voir leur rôle et leurs pouvoirs en matière d'intégration augmenter considérablement, à la demande des États membres. Le Conseil a à la fois des pouvoirs d'établissement de l'ordre du jour et d'application de la loi. La CJE a le pouvoir, entre autres, de régler les différends, lorsqu'ils surviennent, et d'interpréter les lois. En principe, le Parlement a le dernier mot sur les propositions budgétaires du Conseil des ministres. Il peut également révoquer l'ensemble de la Commission par un vote de censure. Par conséquent, cela renforce leur crédibilité et leur efficacité dans la promotion du programme d'intégration européenne. En revanche, les pouvoirs de décision, de contrôle et d'exécution sont attribués à la Conférence, qui est le Sommet politique de l'Union. La Commission de l'Union africaine, qui fait office de secrétariat, a des pouvoirs limités en matière d'établissement de l'ordre du jour. Les questions stratégiques sont toujours soumises au Conseil des ministres, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents (COREP).
- (ii) Deuxièmement, le processus d'intégration de l'UE, en particulier dans les premières phases, avait un "champion" dédié qui motivait une coopération plus étroite et une intégration économique plus profonde. Les dirigeants français et allemands, à des époques différentes, ont assuré la survie de l'UE, surtout en des temps tumultueux. Leur volonté de mettre fin aux problèmes causés par les longues périodes de guerre (notamment les séquelles de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide qui a suivi) contribue à cimenter de nouvelles

relations entre ennemis historiques (comme l'Allemagne et la France). En outre, les avantages découlant de la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux sont devenus des points de ralliement pratiques pour d'autres membres en vue de leur adhésion à l'UE.

- (iii) Troisièmement, une autre leçon importante à tirer de l'UE est que pour parvenir à une intégration économique significative, les États membres concernés et leurs dirigeants doivent réaliser de véritables investissements, en termes de temps, d'énergie et de ressources. Si l'on prend note de l'exemple de l'intégration de l'UE, ce processus n'a jamais été facile. Il y a eu de nombreux désaccords en cours de route, et les États membres ont dû faire les compromis nécessaires pour bénéficier des avantages communs qui découlent de l'appartenance à une communauté élargie. Il s'agit, entre autres, des grands marchés, de la défense, des " quatre libertés ", pour n'en citer que quelques-unes. De plusieurs façons, en restant unis, les petits pays pauvres surmontent plus facilement les contraintes financières et de capacités humaines qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient dû faire face seuls à ces problèmes.
- (iv) Quatrièmement, on ne saurait trop insister sur l'importance du choix du moment, de l'échelonnement et du pragmatisme. Un autre élément important à noter en ce qui concerne le processus d'intégration de l'UE est que le choix du moment et l'échelonnement, et même l'établissement des priorités, sont importants pour déterminer le succès ou l'échec des initiatives d'intégration régionale. Bien qu'il soit généralement bon d'être ambitieux tant en termes de projets ou de programmes d'intégration que d'initiatives, ceux-ci doivent être proportionnels aux ressources et au temps disponibles. Lorsque des problèmes surgissent, les États membres doivent faire preuve de souplesse pour changer de cap et même modifier les traités, le cas échéant. En outre, les dirigeants européens, soutenus par des institutions clés, ont adopté une approche pragmatique visant à renforcer la coopération et l'intégration et, au lieu de passer tout leur temps à perfectionner le programme de marché unique, d'autres initiatives importantes pour faire avancer l'Union économique et monétaire (UEM) ont été proposées. Cette approche a contribué à générer d'énormes effets multiplicateurs sur un marché unique existant.
- (v) Enfin, le processus d'intégration de l'UE est axé sur les citoyens. Les traités de l'UE prévoient des dispositions qui promeuvent les droits démocratiques des citoyens européens. Le marché unique, tel qu'interprété par la CJEU, établit un cadre juridique de base couvrant à la fois les principes généraux de l'action de l'UE, par exemple, le principe de non-discrimination entre les citoyens des États membres et l'application spécifique des quatre libertés. En vertu du droit européen, les États membres ont certaines obligations essentielles à remplir, en termes généraux. Ils doivent, à moins qu'ils n'établissent une justification claire pour ne pas le faire, permettre la libre circulation des citoyens de n'importe où dans l'UE ; permettre aux sociétés constituées en vertu de la législation d'un autre État membre de s'établir sur les mêmes bases que les leurs ; permettre aux prestataires individuels ou professionnels de s'établir dans tout État membre ou de fournir des services transfrontaliers et autoriser leurs citoyens à recevoir ces services ; autoriser les capitaux (investissements, dividendes, intérêts) et paiements à

circuler librement à l'intérieur et hors de l'UE. La protection de l'"intérêt public" a rendu le processus d'intégration de l'UE attrayant pour ses États membres et tout est mis en œuvre pour respecter les décisions prises par la Communauté, et ce principe est jalousement défendu par le droit européen.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le chapitre 5 présente les conclusions et recommandations générales et la voie à suivre.

CONCLUSION

Comme indiqué ci-avant, le rapport conclut que le processus d'intégration africaine a enregistré des résultats indéniables. La plupart des CER ont franchi des étapes qui sont conformes aux différentes étapes du Traité d'Abuja. La libre circulation des personnes est désormais une réalité dans la plupart des CER. De manière plus importante, la signature historique, par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA en mars 2017 à Kigali (Rwanda), de la ZLECA et de la libre circulation des personnes est un pas dans la bonne direction. Toutefois, bien que des institutions clés aient été établies conformément au Traité d'Abuja, leurs pouvoirs restent limités en raison de la réticence des États membres à céder leur souveraineté. Comme déjà mentionné, le processus de prise de décision, fondé sur le consensus, est problématique en ce sens que les décisions signées ne sont pas juridiquement contraignantes et que les pays qui ne les appliquent pas ne sont jamais confrontés à des sanctions sous aucune forme. Selon le rapport, la méthode actuelle de financement de l'intégration régionale et continentale est à la fois imprévisible et non durable. Le fait que les donateurs financent la plupart de ces programmes est problématique et un changement majeur est nécessaire. En outre, la division du travail entre la Commission de l'UA et les CER n'a pas encore été clarifiée - et reste encore en cours. Il a également été avancé que les conflits persistants sur le continent ont affecté le rythme de l'intégration et détourné des ressources limitées au détriment du développement. Le rapport observe que le manque de volonté politique réduit le degré de mise en œuvre de nombreuses décisions prises à la fois aux niveaux des CER et du continent. En outre, le problème des adhésions multiples est à la fois coûteux en termes financiers et humains, et ne permet pas de progresser vers des formes plus profondes d'intégration régionale et continentale. La tripartite COMESA-EAC-SADC offre des enseignements pour remédier au chevauchement des adhésions, ce que les autres CER devraient imiter.

RECOMMANDATIONS

Comme voie à suivre, il convient de mentionner plusieurs recommandations.

La Commission de l'Union africaine devrait :

- (i) continuer à coordonner la mise en œuvre du Programme d'intégration de l'Afrique en effectuant, en collaboration avec les CER, des évaluations annuelles fondées sur l'indice de développement régional multidimensionnel africain, récemment développé et adopté (AMRII) ;

- (ii) concevoir un programme d'intégration minimum (PIP) pouvant être mis en œuvre sur un ou deux ans afin d'accroître la précision de la mise en œuvre avec des objectifs et un calendrier spécifiques ;
- (iii) mettre en place un mécanisme de sensibilisation visant à sensibiliser les citoyens africains aux questions d'intégration par le biais d'un forum annuel sur l'intégration, rassemblant des professionnels, des universitaires, des femmes, le secteur privé, la diaspora et d'autres parties prenantes africaines ;
- (iv) accélérer la mise en œuvre de la décision de Kigali sur le financement à 0,2 % de la Commission de l'UA afin de créer une autonomie financière pour les CER, la Commission de l'UA et d'autres institutions continentales et régionales ;
- (v) intensifier les efforts de plaidoyer auprès des États membres de l'UA pour qu'ils ratifient, intègrent et mettent en œuvre les instruments juridiques de l'UA tels que les traités, les protocoles relatifs aux institutions financières, la ZLECAf, les institutions panafricaines pour la statistique; le passeport de l'UA et autres ;
- (vi) renforcer la coopération entre la Commission de l'UA et les CER en améliorant le partage d'informations et la collecte de données, en surveillant les analyses et en diffusant les progrès réalisés et des défis à relever ;
- (vii) renforcer la collaboration entre l'UA et les Etats membres en désignant un point focal spécifique (ministère, département ou autre structure) ;
- (viii) proposer une CER leader dans les domaines de l'intégration dans lesquels la CER a réalisé des progrès significatifs afin de pouvoir être imitée par d'autres CER ;
- (ix) aligner les politiques en fonction des priorités, de la capacité de financement et des problèmes émergents.

Les CER devraient :

- (i) aligner leurs programmes et plans d'action sur le Programme d'intégration continental, qui comprend le Traité d'Abuja, l'Agenda 2063 et son plan décennal de mise en œuvre ;
- (ii) renforcer leur coopération en vue de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques ;
- (iii) développer leur marché des capitaux local afin de lever des fonds pour un financement efficace des infrastructures ;
- (iv) être des structures organiques de l'Union africaine, plutôt que de simples éléments constitutifs jouant un rôle terminal. La mise en place de bureaux de liaison permanents à la fois à la Commission de l'UA et chez les CER devrait être effectuée dès que possible.

Les États membres devraient :

- (i) signer, ratifier et intégrer les instruments juridiques de l'UA relatifs aux outils d'intégration du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063 ;

- (ii) s'impliquer pleinement dans la mobilisation des ressources nationales et accélérer la mise en œuvre de la décision de Kigali sur le financement à 0,2 % de la Commission de l'UA afin de pouvoir financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et le Fonds africain d'intégration ;
- (iii) aligner leurs plans de développement nationaux sur les programmes régionaux et continentaux afin d'en maximiser l'efficacité ;
- (iv) identifier une CER ancrée, avec laquelle le pays a l'intention d'atteindre les objectifs d'intégration, qui ne peuvent être atteints qu'avec une seule CER, tels que le Tarif extérieur commun (TEC) et l'union douanière, afin de résoudre le problème d'adhésion multiple.